

NOTE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE SALON DE PROVENCE

**I – Cadre général**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. A cet égard, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour le budget principal du centre communal d'action sociale commune de Salon de Provence.

Le compte administratif retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes du CCAS.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif du CCAS.

**II – La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du CCAS.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées notamment au titre des prestations fournies à la population (crèche, animations, portage de repas,..), aux dotations versées par la commune et par différents financeurs (Etat, CAF, Conseil Départemental..).

Les recettes de fonctionnement ont représenté 6 439 235,69 € en 2021.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment la gestion des bâtiments du CCAS communaux, les achats de matières et fournitures diverses, les charges de personnel et les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement ont représenté 6 459 577,64 € en 2021.

Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	CA 2021	CHAPITRE	LIBELLE	DEFINITION	CA 2021
C011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité	508 698,91 €	C013	ATTENUATIONS DE CHARGES	Essentiellement, remboursement des frais de personnel notamment comptabilisation des aides de l'état lors de l'emploi de CAE ou emploi d'avenir	35 539,58 €
C012	CHARGES DE PERSONNEL	dépenses de personnel	5 287 248,15 €	C70	PRODUITS SERVICES.....	produit des usagers (crèche, seniors...)	611 813,27 €
C65	AUTRES CHARGES DE GESTION	Aide sociale et subventions associations	505 632,84 €	C74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Essentiellement les subventions de fonctionnement de la Ville, de la CAF et du Département	5 774 490,62 €
C66	CHARGE FINANCIERE	charges liées à la dette (ligne de trésorerie)	- €	C75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	Ajustement centimes pour le prélèvement à la source sur paie	2,18 €
C67	CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges par nature difficilement prévisibles	1 656,74 €	C77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits par nature difficilement prévisible comme un remboursement d'assurance	650,00 €
C68	PROVISION	Mise en réserve via des provisions	14 534,00 €	775	PRODUITS DES CESSIONS	Produits des cessions de biens immobiliers essentiellement via site de vente aux enchères Agorastore	484,50 €
	<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>6 317 770,64 €</b>		<b>RECETTES REELLES</b>		<b>6 422 980,15 €</b>
	DEPENSES D'ORDRE		141 807,00 €		RECETTES D'ORDRE		16 255,54 €
	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 459 577,64 €</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 439 235,69 €</b>

L'année 2021 a généré un déficit de fonctionnement de 20 341,95 € cumulé à l'excédent reporté de 2020 de 408 918,96 € soit un résultat excédentaire au 31/12/2021 de : 388 577,01 €.

- Les dotations et participations

Elles figurent en détail dans le tableau ci-dessous :

Financier	Objet	CA 2021
Préfecture	F.C.T.V.A	- €
Commune de Salon de Provence	Subvention municipale d'équilibre	2 710 625 €
Commune de Salon de Provence	Reversement des recettes versées par la CAF à la commune , signataire du contrat enfance jeunesse	1 189 063 €
CAF	Financement fonctionnement structures petite enfance et ALSH	1 932 220 €
Conseil Départemental	Aide petite enfance, RSA, aide sociale	189 682 €
Caisse de Mutualité	Financement structures petite enfance	12 346 €
Commune de Saint Chamas	Participation dans le cadre du relais d'assistance maternelle territorial	10 436 €
Agglopoie Provence Eau	Aide versée suite impayés	1 994 €
Association nationale de recherche technologique (CIFRE)	Subvention dans le cadre de l'accueil d'un doctorant au sein du CCAS	14 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 060 366 €</b>

### III – La section d’investissement

Les dépenses d’investissement regroupent :

- En dépenses, toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, véhicules, biens immobiliers, études et travaux, remboursement d’avance de trésorerie.

Les dépenses d’investissement ont représenté 123 752,68 € en 2021.

- En recettes, les recettes d’équipement (subventions d’investissement, emprunt...) et les recettes financières (fonds de compensation de la TVA, fonds propres, produits de cessions des biens du CCAS...)

Les recettes d’investissement ont représenté 243 265,11 € en 2021.

Les dépenses et recettes de la section d’investissement :

LIBELLE	DEFINITION	CA 2021	LIBELLE	DEFINITION	CA 2021
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	Dépenses permettant d'accroître le patrimoine de la collectivité	107 497,14 €	FONDS ET RESERVES	Subvention spécifique versée par l'Etat (FCTVA...)	39 386,46 €
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT	Remboursement des cautions (logements temporaires..)		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Subvention versées dans le cadre de travaux par divers financeurs (CD13, CAF..)	61 650,00 €
			EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	Transfert en investissement d'une partie des excédents de fonctionnement pour financer les investissements	- €
			DEPOT ET CAUTIONNEMENT	Encaissement caution logement temporaire, boitiers télécommandes	412,50 €
			AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	ajustement comptable d'un dépôt et cautionnement non identifié dans le patrimoine	9,15 €
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>107 497,14 €</b>	<b>RECETTES REELLES</b>		<b>101 458,11 €</b>
DEPENSES D'ORDRE		16 255,54 €	RECETTES D'ORDRE		141 807,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>123 752,68 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>243 265,11 €</b>

L’année 2021 a généré un excédent d’investissement de 119 512,43 € cumulé à l’excédent reporté de 2020 de 530 016,06 € soit un résultat d’investissement au 31/12/2021 excédentaire de 649 528,49 €.